



Terrains annexes pollués

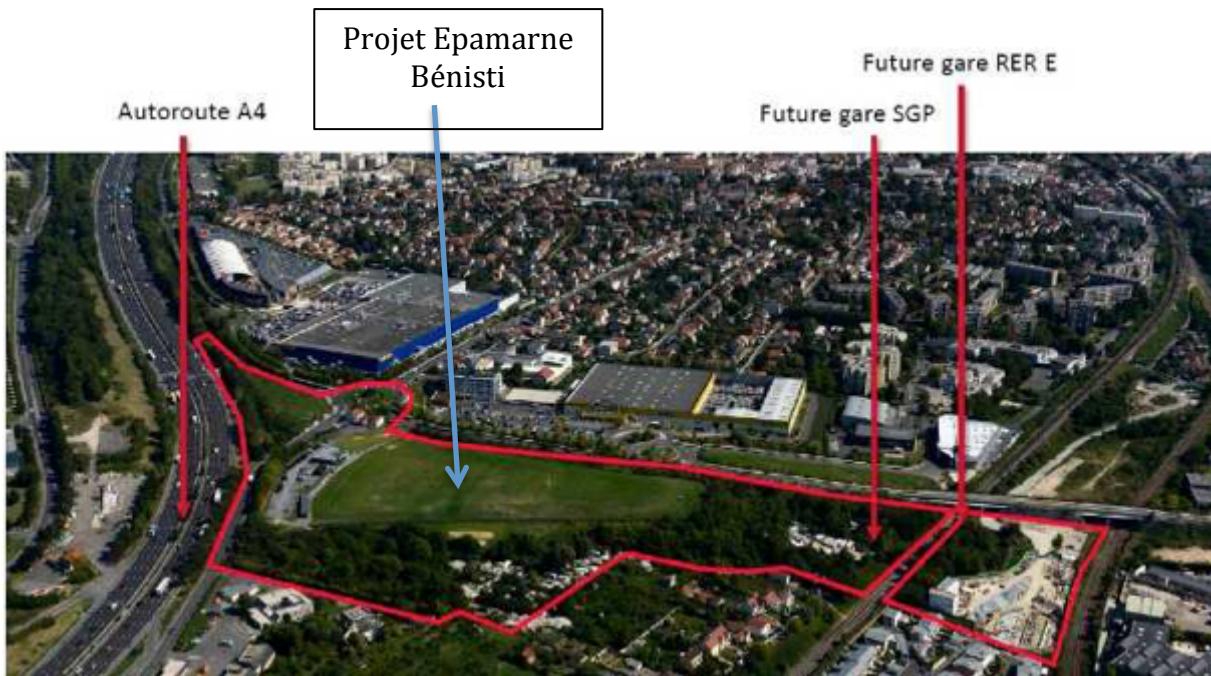
L'emprise actuelle du practice de Golf correspondant à l'**ancienne décharge du golf.**

Les gravats et déchets tels que amiante, moquette, peinture, pneus etc. devaient être enfouis sous la liaison autoroutière reliant l'autoroute A4 à partir de Villiers à la RN4 au niveau de la tour de Chennevières. Ce projet autoroutier est aujourd'hui abandonné, ses emprises sont libérées et destinées à la construction d'un immense projet immobilier nécessitant l'évacuation des terres polluées.

Les terrains annexes limitrophes du golf situés au niveau naturel sont également très fortement pollués par des déchets de toutes sortes (voir photos infra) et notamment par les activités de recyclage menées par les gens du voyage et autres squatters pendant des décennies.



Les terrains en contrebas du golf à gauche sur la photo sont également pollués en surface comme le montre les photos prises il y a quelques jours (voir Infra)



Décharges sur les terrains annexes en contrebas du golf





fibrociment (amiante)



Panneau placé à l'entrée du chemin d'accès aux terrains situés sous la butte du golf.
Tous les accès à ce lieu sont actuellement gardés par des vigiles...

Article de Libération de 1995

Val-de-Marne : Villiers-sur-Marne, les riverains d'une décharge ne supportent plus l'odeur

Par Laurence OIKNINE — 19 janvier 1995 à 00:08

Depuis dix-huit mois, une décharge destinée à l'origine aux matériaux de construction, à Villiers-sur-Marne, ne cesse de s'étendre. Les riverains ne supportent plus les odeurs pestilentielles qui s'en dégagent. Malgré l'intervention de la justice et de la mairie, le terrain n'a toujours pas été nettoyé.

A l'entrée de Villiers s'élèvent des amas de détritus de la hauteur d'un immeuble de trois étages. On y trouve des épaves de caravanes et de bateaux, des meubles éventrés, des pneus crevés ou des poupées décapitées. Des fumées noirâtres s'échappent de sortes de cratères. C'est ce spectacle de fin du monde que contemple tous les matins Denise Courtois en ouvrant ses volets. «Pendant trois ou quatre ans, cette décharge, à l'origine destinée au stockage de matériaux de construction, n'était pas gênante, affirme-t-elle. Et puis, il y a dix-huit mois, elle a commencé à s'étendre, jusqu'à couper la rue du Professeur-Roux. L'été dernier, les pompiers devaient intervenir trois fois par semaine pour y éteindre des incendies, avec des flammes de trente mètres de haut. Aujourd'hui, les tas de détritus fument en permanence, en dégageant des odeurs pestilentielles et sans doute toxiques.»

Fin 1991-début 1992, la Direction départementale de l'équipement (DDE) acquiert plusieurs parcelles dans ce secteur, en prévision de la réalisation de la liaison A4-N4. Ce terrain est occupé, en toute illégalité, par l'entreprise de Dos Santos, dirigée par Antonio Goncalvès-Pereira. «Nous l'avons mis en demeure de partir», indique Daniel Almagrida. «Comme il ne répondait pas à nos injonctions, nous avons porté l'affaire devant le tribunal de grande instance de Créteil, qui l'a condamné, le 3 mars dernier, à remettre le terrain en état, sous l'astreinte de 1.000 francs par jour. Depuis, nous avons envoyé sur place une personne qui contrôle en permanence les entrées et sorties.»
«Une trentaine de camions par jour»

Quant à la déchetterie sauvage, elle s'élève, selon Daniel Almagrida, «sur des parcelles proches des nôtres, mais qui ne nous appartiennent pas forcément. Cela dit, que les riverains fassent l'amalgame, c'est légitime». Toute la nuance est dans ce «pas forcément» pour les riverains qui constatent que la déchetterie sauvage couvre une superficie beaucoup plus étendue que ne veut le reconnaître la DDE et que les gravats entreposés par l'entreprise Dos Santos ne sont pas moins gênants. Pour finir, ils accusent l'Etat «de ne pas faire appliquer les décisions de justice». «Tout le monde prétend que les manouches installés à proximité de la décharge sont à l'origine de cette décharge et des incendies», proteste Denise Courtois. «Mais on a bien vu, nous, les camions arriver, une trentaine chaque jour, et déverser des déchets!» Josette Sauvage, conseillère régionale écologiste, s'est adressée au ministre de l'Environnement, Michel Barnier, afin qu'il demande au préfet d'intervenir pour le règlement de ce problème. C'est chose faite depuis le 12 janvier. Quant à la municipalité, qui se bat depuis un an et demi, elle affirme perdre patience: «En octobre, affirme-t-on en mairie, nous avons fait venir des gens de la DDE afin qu'ils se rendent compte par eux-mêmes de la gravité du problème. Depuis le temps que nous tambourinons à toutes les portes, ce terrain n'a toujours pas été dégagé!»

Même des collégiens de Pierre-et-Marie-Curie préparent une pétition pour demander la disparition de cette décharge. En attendant, Denise Courtois a les yeux qui pleurent en permanence et accumule les bronchites.

Laurence OIKNINE

Les déchets, l'autre chantier du Grand Paris

- LES ECHOS | LE 10/02/2016

Le préfet de région a déposé un recours au Tribunal contre le plan de gestion des déchets du BTP voté cet été par le Conseil Régional. Pour gérer les 43 millions de tonnes de déblais, la Société du Grand Paris mise sur la valorisation.

Du rififi dans les déchets du Grand Paris. Le plan de gestion des déchets du BTP (Predec), voté par le Conseil régional cet été pour « *prévenir et gérer les déchets de chantier* » du Grand Paris issus des travaux publics et du bâtiment, pourrait bien vivre ses dernières heures. Le préfet de la région Ile-de-France, Jean-François Carenco, a demandé son annulation en justice. « *J'ai déféré ce plan au tribunal pour le faire annuler dans les délais* », confirme-t-il. Ce texte a pourtant été accouché au forceps, après près de deux ans de débat entre les élus et les professionnels du secteur. Il doit anticiper la gestion de l'un des énormes volets du projet de la nouvelle métropole : la prolifique production des déchets. 43 millions de tonnes de pierres, briques, parpaings, béton, générés par les travaux (logements, bureaux), qui vont immanquablement se multiplier sur le territoire d'ici à 2026, contre 27 millions en 2012. En ligne de mire de la préfecture de région : le moratoire de trois ans imposé par le Predec sur tout projet d'extension ou de création de site de stockage en Seine-et-Marne. Un département qui concentre déjà 80 % des déchets des chantiers franciliens. « *La Région ne saurait poser ce type d'interdiction. C'est l'affaire de la loi. Et ce plan ne règle rien de nouveau en matière de déchets. La société du Grand Paris (SGP) y travaille d'ailleurs activement de son côté* », déclare Jean-François Carenco. « *Pour la préfecture, cette interdiction augmente les risques de dépôts sauvages* », ajoute un proche du dossier.

Valorisation de 70 % des terres

La société du Grand Paris (SGP), chargée de la réalisation des 68 gares et des 200 kilomètres de lignes du Grand Paris Express s'est depuis longtemps penchée sur ce sujet épique. Les déchets issus de la démolition des bâtiments censés faire place nette pour la réalisation des quatre nouvelles lignes (15, 16, 17 et 18) n'est pas le plus gros souci. « *Pour les travaux en cours de la ligne 15 Sud, nous allons démolir une centaine de bâtiments, soit 60.000 tonnes de déchets de béton, bois, fer, plastiques...* », calcule Frédéric Willemin, directeur de l'ingénierie environnementale de la SGP. Un chiffre sans commune mesure avec les « *12 millions de tonnes de déblais* » du creusement de cette même ligne. Le béton sera en plus recyclable à 95 %. C'est plutôt la montagne de terres déblayées, issues de la réalisation des tunnels, des gares et des puits de secours, qui concentre l'attention de la SGP. « *Ces terres excavées représenteront 43 millions de tonnes* », réévalue à ce jour la SGP. « *Soit 10 à 15 % de plus par rapport aux déchets actuellement produits sur le territoire* », précise Frédéric Willemin. Pour gérer cette masse, la SGP met en place une plate-forme informatique où les entreprises devront saisir les informations relatives à leurs déchets (nature, volume, etc.). « *Cette traçabilité facilitera la valorisation des terres, qu'elles soient réutilisables sur des chantiers proches, valorisées ou destinées à combler des carrières de gypse dans le cas de terres sulfatées* », explique Frédéric Willemin.

Le ministère de l'Ecologie travaille en ce moment sur un projet de texte destiné à faciliter cette dernière opération. A l'heure actuelle, la démarche doit faire l'objet d'une dérogation administrative. Mais la SGP mise surtout sur le volontarisme des entreprises du BTP et leurs politiques de valorisation des matériaux. L'objectif global a été fixé à 70 %. Pour cela, une prime sera versée aux sociétés du BTP qui l'atteignent, une pénalité pour celles qui échouent. Les stratégies doivent être vite fixées. Les chantiers des gares démarreront à l'automne 2016. Ceux des tunneliers à la fin 2017.

A noter

Les terres polluées devraient représenter entre 1 à 2 % du total (c'est le cas pour la ligne 15 Sud).